



AQDR

Sherbrooke

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

Vieillir dans la dignité : un droit, et non un privilège

Les aînés ont fait la manchette pendant plusieurs mois, de mars à mai, pendant la première vague de la pandémie et le confinement... Et avec raison. D'importantes failles ont éclaté au grand jour, en particulier dans notre système de soins de longue durée (CHSLD).

En parallèle se déroule une autre épidémie : celle de l'isolement qui tue et tuera peut-être le plus de personnes aînées. Selon l'organisme Les Petits Frères qui vient en aide aux personnes âgées de 75 ans et plus qui sont isolées, 30 % des personnes âgées sont à risque de souffrir d'isolement au Québec. Parmi les multiples facteurs qui mènent à l'isolement, on retrouve la pauvreté. ^[1]

La pandémie a accentué les conséquences de la pauvreté chez les personnes aînées et a fragilisé encore plus une partie de la population qui était isolée de sa famille et de ses amis. Pour les personnes les plus seules, elles ont été privées de leur unique activité de la semaine qui était peut-être d'aller prendre un café dans leur quartier et d'y rencontrer des connaissances.

Selon Statistiques Canada, en 2015, le revenu moyen après impôt des personnes âgées de 65 ans et plus était près de 29 000\$. On observe aussi que les femmes aînées sont toujours les plus touchées par la pauvreté, car elles ont un revenu équivalent à 70 % de celui des hommes. ^[2] Une autre donnée parlante est la part du revenu consacrée au logement : dans la même étude, on apprend qu'environ un ménage locataire sur deux dont le soutien principal a 75 ans et plus consacre 30 % ou plus de son revenu au logement. ^[2]

En vieillissant, les personnes âgées se retrouvent devant des choix importants, principalement en lien avec leur milieu de vie. Puisque les choix qui s'offrent à elles se rétrécissent en raison de leur budget, il est impératif de s'attaquer à la question de la pauvreté et du revenu chez les personnes aînées. Entre rester à domicile et obtenir les soins et services adéquats ou déménager dans une résidence privée pour aînés offrant plusieurs services, une proportion importante de personnes aînées se retrouve devant un non-choix, car elles n'ont pas les ressources financières nécessaires pour s'assurer de vieillir dignement. Pourtant, vieillir dans la dignité devrait être un droit, peu importe le revenu. Le manque de logements sociaux adaptés ou d'alternatives aux résidences privées dispendieuses laisse les aînés locataires les plus démunis dans des conditions de vie peu enviables.

La défense collective des droits des personnes aînées

L'AQDR Sherbrooke se bat depuis maintenant 30 ans pour un revenu décent pour les personnes aînées, notamment en demandant l'augmentation de la Pension de sécurité de vieillesse (PSV) et du Supplément de revenu garanti (SRG) au fédéral. Le 1^{er} octobre, Journée internationale des Aînés, la nouvelle est passée relativement inaperçue du grand public, mais la FADOQ a réagi aussitôt : le gouvernement fédéral annonçait une indexation d'à peine 1 % des prestations de la PSV et du SRG, ce qui représente 18,54 \$ de plus pour les personnes aînées qui ont les prestations maximales. ^[3] Pour l'AQDR, cela est totalement indécent, considérant

la hausse des dépenses de la vie courante, et particulièrement en temps de pandémie, notamment en lien avec les services de livraison et l'accès aux technologies pour briser l'isolement.

Vieillir dans la dignité devrait être un droit, et non un privilège en fonction de son revenu. En 2020, le gouvernement fédéral, qui a pourtant démontré une grande solidarité avec la population canadienne pour assurer un soutien économique pendant la pandémie, semble avoir laissé de côté une partie importante de la population qui a subi de plein fouet les impacts de la pandémie. La pandémie de l'isolement chez les personnes âgées doit être attaquée de plusieurs fronts, dont celui crucial, du revenu.

Michèle Provencher, **AQDR Sherbrooke**

Sources :

[1] <https://www.petitsfreres.ca/grands-amis/lisolement-personnes-agees-de-75-ans-plus/>

[2] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/ainee/aines-quebec-chiffres.pdf>

[3] <https://www.fadoq.ca/estrie/actualites/communiqu/indexation-insultante-de-la-securite-de-la-vieillesse-et-du-supplement-de-revenu-garanti>